



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le Pays de Grasse obtient la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature »

Riche d'une grande diversité d'espèces et d'habitats naturels que lui confère sa situation géographique, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est pleinement consciente du rôle majeur qu'elle doit jouer dans la préservation de son territoire. Chaque jour, elle veille à placer la biodiversité au cœur de ses politiques publiques.

La dynamique engagée depuis de nombreuses années, illustrée par la priorité donnée à l'éducation au développement durable, la conduite d'un Contrat de Transition Ecologique axé sur la biodiversité et l'animation d'un Projet Alimentaire Territorial centré sur l'agroécologie et l'agriculture bio, témoigne d'un degré de maturité certain dans l'appropriation de ces enjeux.

Avec pour volonté de se doter dès 2024 d'une stratégie dédiée, réunissant les acteurs autour d'une vision commune et structurant de manière cohérente les actions à long terme, le Pays de Grasse franchit une nouvelle étape en s'engageant dans une démarche d'amélioration continue.

C'est dans ce cadre que le Pays de Grasse a été récompensé du label « Territoire engagé pour la nature » pour la période 2024-2027, une reconnaissance nationale portée en Région par l'Office Français de la Biodiversité, la Région Sud, la DREAL, la DRAAF et l'Agence régionale de la biodiversité environnement.



Je suis très fier que le Pays de Grasse soit officiellement reconnu comme un Territoire engagé pour la Nature. Cette distinction vient récompenser les efforts collectifs que nous menons depuis plusieurs années en faveur de la biodiversité et de la transition écologique. Cette reconnaissance nous encourage à poursuivre dans cette voie, en structurant davantage nos projets pour faire face aux enjeux environnementaux qui se posent à nous. Je tiens à remercier tous les services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ainsi que nos partenaires, qui, à nos côtés, s'impliquent chaque jour pour faire du Pays de Grasse un exemple en matière de préservation de l'environnement.

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse,
Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse,
Vice-président du département des Alpes-Maritimes
délégué à l'Environnement

Les critères ayant conduit à cette reconnaissance :

- La dynamique déjà engagée avec de nombreuses actions concrètes,
- Le Contrat de Transition Ecologique avec ses réalisations : escape-game de la biodiversité, centre de soins de la faune sauvage à Saint-Cézaire-sur-Siagne, la sensibilisation à la pollution lumineuse, et l'étude sur la rivière sauvage Estéron, l'éco-pâturage, l'étude sur la climatisation végétale...
- L'approche agricole du PAT avec ses priorités en agroécologie et agriculture bio,
- La stratégie biodiversité qui structure le projet global.

Un plan d'actions pour les 3 prochaines années a été présenté :

- 1**
Définition et mise en œuvre de la stratégie biodiversité de la CAPG,
- 2**
Restructuration d'un parking public en jardin de pluie,
- 3**
Création d'un parcours pédagogique sur la biodiversité pour les scolaires,
- 4**
Mise en place d'une agence du foncier agricole dans le cadre du PAT,
- 5**
Actions pour la transition agroécologique, le développement des écosystèmes locaux et de la biodiversité dans le cadre du PAT.

La CAPG a été officiellement reconnue « Territoire Engagé pour la Nature », le 14 octobre à Marseille lors de la journée SUDBIODIV, organisée par l'Agence Régionale de la Biodiversité-Environnement.

Le Pays de Grasse bénéficiera ainsi :

- D'une reconnaissance nationale, régionale et locale pour 3 ans et d'une meilleure visibilité de ses projets.
- D'un accompagnement de l'ARBE et de ses partenaires pour le montage de projets, ainsi que pour développer de nouvelles connaissances et compétences en matière de biodiversité.
- Des ressources, d'outils mutualisés et de partages d'expériences des membres du «Club des engagés» en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- De pré-requis facilitant certains financements publics.

En devenant un « Territoire Engagé pour la Nature », le Pays de Grasse montre à ses citoyens que la biodiversité est un enjeu crucial auquel il s'engage pleinement, en faveur d'un patrimoine naturel préservé et d'un territoire plus résilient.

Franck SELVINI

Chargé de Mission Transition Ecologique
du Pays de Grasse
06 27 36 65 13
fselvini@paysdegrasse.fr



Muriel COURCHE

Directrice de la Communication
du Pays de Grasse
06 68 93 02 42
mcourche@paysdegrasse.fr